



Tarifs 2025-2026

Site Baugerie



TARIFS MENSUELS 2025–2026 sur 10 mois

Voici le résumé des montants mensuels présentés par régime et par filière.

Montant mensuel = Tarif annuel divisé en 10 règlements mensuels, prélevés du 10 septembre 2025 au 5 juin 2026.

Nous vous invitons à lire avec attention les conditions tarifaires pages suivantes, qui viennent compléter et préciser les différentes rubriques détaillées ci-après.

Mensualité 2025-2026	3ème PREPA Métiers	CAP Métiers de la Mode	Bac Pro	2de GT	1ère Général et Techno.	Terminale Général et Techno.	BTS Métiers de la Mode
EXTERNE (1)	149.20 €	121.70 €	121.70 €	141.10 €	164.70 €	164.70 €	192.50 €
DEMI-PENSIONNAIRE (2)	255.52 €	228.02 €	228.02 €	247.42 €	271.02 €	271.02 €	298.82 €
INTERNE (3)	540.38 €	512.88 €	512.88 €	532.28 €	555.88 €	555.88 €	

(1) contribution des familles + cotisations institutionnelles

(2) contribution des familles + cotisations institutionnelles + abonnement restauration + forfait approvisionnement Porte-monnaie Restauration

(3) contribution des familles + cotisations institutionnelles + abonnement restauration + forfait approvisionnement Porte-monnaie Restauration + petits déjeuners + diners + hébergement (sur la base de 4 nuits par semaine)

Pour les familles qui ont opté pour le prélèvement automatique, un prélèvement FORFAITAIRE sera appliqué pour l'échéance du 10 septembre 2025 (155.00 € pour un Externe, 255.00 € pour un ½ Pensionnaire, 535.00 € pour un Interne)

Pour les familles qui règlent par chèque, Merci de prévoir avant le 29 août 2025

- **1 CHEQUE pour la 1ère MENSUALITE DE LA SCOLARITE 2025-2026** encaissement au 10 septembre 2025

En fonction du régime (externe, ½ pensionnaire, interne), à savoir :

Externe = 155.00 €

½ Pensionnaire = 255.00 €

Interne = 535.00 €

Ce chèque est à libeller à l'ordre de « **OGE LA JOLIVERIE** » et doit être adressé au **service comptable**, en indiquant au dos, **le nom, le prénom et la classe** du lycéen ou de l'étudiant.

Le Prélèvement Automatique est fortement conseillé afin de mensualiser vos frais.

Détail des tarifs mensuels

Les tarifs mensuels correspondent à un règlement sur 10 mois.

La facturation vous est adressée fin septembre, sur la base de tarifs annuels, égale aux tarifs mensuels ci-dessous multipliés par dix.

Le choix du régime scolaire, pour des raisons de maintien d'emploi du personnel, est fait pour l'année entière et DEFINITIF à compter du 16 septembre 2025.

Il n'y aura donc **pas de changement en cours d'année scolaire.**

► **Le tarif « EXTERNE »** comprend la contribution des familles et les cotisations institutionnelles selon la répartition suivante :

FILIÈRES	Tarifs mensuels calculés sur 10 mois (1)	
	Contribution des familles	Cotisations institutionnelles
Lycée Professionnel		
3 ^{ème} PREPA Métiers	136.20 €	13.00 €
CAP Métiers de la Mode	108.70 €	13.00 €
Bac Prof. Métiers de la Mode – Bac Prof. ASSP Bac Prof. AEPA	108.70 €	13.00 €
Lycée Technologie		
2 ^{de} GT	128.10 €	13.00 €
1 ^{ère} et Terminale Général et Technologique	151.70 €	13.00 €
BTS Métiers de la Mode	176.50 €	16.00 €

(1) Ne sont pas compris dans ces frais, les achats de livres scolaires, les fournitures scolaires, la cotisation à l'A.P.E.L./U.D.A.P.E.L. (Associations de parents d'élèves).

La contribution des familles permet de faire face aux frais d'équipements scolaires et sportifs, aux dépenses d'entretien des bâtiments, aux charges d'amortissement des constructions et des matériels et au budget de fonctionnement de l'animation pastorale.

Les cotisations institutionnelles correspondent au fonctionnement des institutions de l'Enseignement Catholique, aux assurances scolaires et d'accident du travail.

L'élève ou l'étudiant « EXTERNE » peut néanmoins déjeuner occasionnellement à la restauration scolaire, et ce repas sera comptabilisé pour 8.47 € à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration.

ATTENTION, le porte-monnaie de restauration DOIT TOUJOURS avoir un solde POSITIF sinon l'élève ou l'étudiant sera REFUSE à la Restauration Scolaire.

► **Le tarif « DEMI-PENSIONNAIRE »** comprend le tarif « EXTERNE » (voir tableau ci-dessus) plus l'abonnement à la restauration (**31.32 € / mois**), qui permet d'accéder librement au restaurant scolaire tout au long de l'année et correspond aux frais fixes de la restauration.

Ce tarif comprend également, **une provision mensuelle de 75.00 € / mois** pour l'alimentation du Porte-monnaie Restauration, avec une régularisation en fin d'année scolaire en fonction de la fréquentation du lycéen.

Le prix du déjeuner comptabilisé à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration est de 5.66 €.

Grâce à l'abonnement restauration, le petit-déjeuner **servi de 6h45 à 7h45** devient accessible au « Demi-Pensionnaire ». Ce petit-déjeuner sera décompté sur le Porte-monnaie Restauration **au prix de 1.61 €.**

- **Le tarif « INTERNE »** comprend le tarif « DEMI-PENSIONNAIRE », les petits-déjeuners et les dîners, plus l'internat pendant 4 nuits par semaine correspondant à un hébergement du lundi soir au vendredi matin.

TYPES D'INTERNAT	Tarifs mensuels prélevés sur 10 mois	
	Hébergement	Petits-déjeuners et dîners
4 nuits par semaine	157.90 €	126.96 €

Fonctionnement de la restauration

Nous remettons à chaque lycéen ou étudiant, le jour de la rentrée, un code barre donnant accès à la restauration scolaire. Le déjeuner pris par le lycéen ou étudiant sera ainsi « comptabilisé » à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration.

Le solde du Porte-monnaie Restauration (négatif ou positif) sera régularisé en fin d'année scolaire et fera l'objet d'un dernier relevé de frais annexes avec un prélèvement ou un virement au 10 juillet 2026.

Réductions si plusieurs enfants à la Joliverie

La Joliverie regroupe :

- l'Ecole et le Collège Ste Madeleine situés sur l'île de Nantes
- l'Ecole Ste Bernadette située à St Sébastien / Loire
- le Pôle des Arts Graphiques situé sur l'île de Nantes
- le Lycée Tertiaire St Pierre et le Lycée Industriel St Joseph situés à St Sébastien / Loire
- le Lycée LA BAUGERIE situé à St Sébastien / Loire
- l'Enseignement Supérieur (**hors formation BACHELOR**) situé à St Sébastien / Loire

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés simultanément dans ces structures, une réduction vous sera accordée uniquement sur votre demande et se calculera sur le montant de la contribution des familles.

Régularisation pour départs anticipés et autres absences

► Contributions des familles, abonnement à la restauration et frais d'hébergement :

Les tarifs sont établis pour l'année scolaire entière et calculés sur les frais de l'établissement.

Ils ne donnent pas lieu à régularisation pour les absences, les stages, voire les départs anticipés à la suite d'examen. Néanmoins, un avoir est calculé pour une sortie définitive ou une exclusion de l'internat au cours de la 1^{ère} et 2^{ème} période, conformément au tableau ci-après.

PERIODES	AVOIR sur les tarifs annuels
du 1er septembre 2025 au 19 décembre 2025	58 %
du 5 janvier 2026 au 10 avril 2026	25 %
du 27 avril 2026 au 3 juillet 2026	

► Frais de petits-déjeuners et dîners :

En cas d'absence motivée pour voyages scolaires, pour stages ou encore en cas de départs anticipés en raison d'examen, les petits-déjeuners et dîners non pris seront déduits de la facture de l'élève « INTERNE ».

Facturations et règlements

Une facturation annuelle, reprenant les différentes rubriques citées auparavant, **sera établie fin septembre 2025**.

Elle tiendra compte de l'acompte FORFAITAIRE du 10 septembre 2025 (prélevé ou chèque encaissé) et des arrhes qui vous ont été demandés au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant.

Les règlements se feront en 10 prélèvements mensuels de septembre 2025 à juin 2026, ou selon des modalités différentes en accord avec le service comptable.

Tout prélèvement rejeté par votre banque sera facturé 6.00 € pour frais administratifs.

Des pénalités correspondant au taux d'intérêt légal seront appliquées en l'absence ou en cas de retard de paiement.

Un dernier prélèvement pourra avoir lieu le 10 juillet 2026 en fonction des régularisations de fin d'année scolaire.

Des facturations intermédiaires (fournitures scolaires, imputation des bourses nationales, séjours pédagogiques, régularisations d'absences) viendront modifier la facturation annuelle ainsi que le plan de règlement pour les échéances futures.

PRELEVEMENTS	CHEQUES	CB en ligne	ESPECES
Les demandes de prélèvement devront être retournées au plus tard le 29 août 2025 , pour un 1 ^{er} prélèvement au 10 septembre. Vous pouvez demander un nouvel imprimé au service comptable.	Les chèques devront être libellés à l'ordre de « OGE LA JOLIVERIE ». Il conviendra d'indiquer au dos, le nom, le prénom et la classe du lycéen ou étudiant	Des règlements CB en ligne sont proposés via votre Portail « EcoleDirecte » pour les frais de scolarité ET pour l'approvisionnement du Porte-monnaie Restauration pour les « Externes ».	Les règlements en espèces seront remis à un employé du service comptable , contre délivrance d'un reçu, attestant le règlement effectué.

Courriers et contacts relatifs aux factures et règlements (à votre disposition de 8h à 12h et de 14h à 17h)

Afin d'en faciliter le tri, nous vous demandons d'adresser les courriers à :

OGE LA JOLIVERIE

Service comptable

141 ROUTE DE CLISSON

BP 43229

44232 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE CEDEX

☎ 02 40 80 25 86

💻 aserrand@la-joliverie.com

Assurances Scolaires

LA JOLIVERIE étant un Lycée Général et Technologique, nos élèves bénéficient de la Garantie "Accident du Travail" par la Sécurité Sociale, pendant le temps scolaire et les stages en entreprise, à l'exclusion de la garantie "Trajet Domicile ↔ Ecole".

Afin de garantir tous nos élèves pendant le temps scolaire, et pendant le temps extra-scolaire (après la classe et pendant les vacances, soit pendant 365 jours), le Lycée a souscrit une assurance groupe pour tous ses élèves auprès de la Compagnie AXA – Cabinet DEVORSINE - 7 rue Racine – BP 90117 - 44000 NANTES CEDEX – 02 40 69 83 13, dont les garanties sont cumulables ou complémentaires à celles versées par la Sécurité Sociale.

Ce que vous devez faire en cas d'accident survenu à votre enfant :

- Pendant le temps scolaire : l'élève doit se présenter à l'infirmerie du lycée, pour les premiers soins et les formalités administratives.
- En dehors du temps scolaire : établir une déclaration d'Accident sur papier libre et l'envoyer au « Cabinet DEVORSINE » pour enregistrement du sinistre. Prendre contact avec l'infirmerie du lycée, dès que possible, pour les formalités administratives.

Avis important :

- Si c'est votre enfant qui a été blessé, joindre à la déclaration, un certificat médical indiquant la nature des blessures et faire parvenir ensuite le certificat de guérison, les notes de frais médicaux et pharmaceutiques ainsi que les bordereaux de remboursement effectués par la Sécurité Sociale (ou tout autre organisme).
- Accidents causés intentionnellement : ne peut prétendre au bénéfice des indemnités contractuelles, l'enfant qui se blesse intentionnellement lui-même.

Responsabilité civile (R.C.) chef de famille :

Cette garantie, qui faisait fréquemment double emploi avec celle des parents, n'est plus incluse dans notre contrat groupe. Aussi, nous vous conseillons de contracter cette garantie auprès de votre assureur si vous ne l'avez déjà.



Saint-Sébastien-sur-Loire

1 Site Route de Clisson

- Lycée Professionnel
- Lycée Général et Technologique
- Enseignement Supérieur
- Centre Formation Alternance, Apprentissage et Formation Continue

2 Sainte Bernadette

- École

3 Site Baugerie

- Lycée Professionnel
- Lycée Général et Technologique
- Enseignement Supérieur

Île de Nantes

4 Sainte Madeleine

- École
- Collège

5 Pôle des Arts Graphiques

- Lycée Professionnel
- Lycée Général et Technologique
- Enseignement Supérieur

Carquefou

6 Site de l'Icam de Nantes

- Classes préparatoires associées à l'Icam

Bouguenais

7 Site de la JVMA

- Jules Verne Manufacturing Academy
- Modules de formations industrielles


la Joliverie

Site Baugerie

38 boulevard des Pas Enchantés
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

Contact

02 40 80 66 95

www.la-joliverie.com

